

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
août
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 août 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150801

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2015 est adopté tel que rédigé.
Adopté unanimement

150802

COMPTES

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 406 074,29 \$ et celui des revenus de 16 149,78 \$ pour le mois de juin 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	72 103,98
Sécurité publique :	137 044,26
Transport :	31 842,07
Hygiène du milieu :	90 840,15
Santé et bien-être :	459,73
Aménagement et urbanisme :	24 673,12
Loisirs et culture :	35 343,53
Frais de financement :	13 767,45

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

M. Roy fait état de la plainte qui a été déposée au Directeur Général des Élections (DGE) en novembre 2013 contre M. Raynald Labrie. Pour donner suite à cette plainte, le DGE adresse une lettre à M. Roy. Cette communication est lue en assemblée publique.

150803

COMMANDITE
TOURNOI DE GOLF

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 400 \$ pour la tenue du tournoi de golf des résidents de Saint-Charles.
Adopté unanimement

AVIS DE
MOTION

Je, Vincent Fortier, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement établissant une politique d'assistance financière aux organismes communautaires et/ou aux citoyens sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données, de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

150804

PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC
AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires ;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale ;

CONSIDÉRANT que certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT qu'il est offert à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse d'être accréditée au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Saint-Charles-de-Bellechasse peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Que la municipalité demande au YMCA d'être accréditée afin d'être reconnue comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec;

2. Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.
Adopté unanimement

150805

INDICATEURS DE GESTION 2013

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil dépose le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) portant sur les indicateurs de gestion obligatoires.

Adopté unanimement

150806

RÈGLEMENT 15-273

Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour le développement 279 – phase 1.3 pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt de 840 000 \$

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour le développement 279 – phase 1.3 pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt de 840 000 \$» et le numéro 15-273.

Adopté unanimement

RÈGLEMENT
15-273

RÈGLEMENT 15-273

Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour le développement 279 – phase 1.3 pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt de 840 000 \$

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

Le présent règlement porte le titre de «Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour le développement 279 - phase 1.3, pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt de 840 000 \$ et porte le numéro 15-273.

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie dans le développement 279 – phase 1.3, selon les estimés et les plans préliminaires préparés par BPR Infrastructure inc. portant le numéro BPR : 22405, en date de janvier 2014, incluant les frais, les taxes et les imprévus tels qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par les ingénieurs de BPR Infrastructure, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 840 000 \$ aux fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 840 000 \$ sur une période de 10 ans.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Le conseil affecte la réduction de l'emprunt décrétant au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

150807

**FORMATION
BERCE DE CAUCASE**

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le responsable des travaux publics à participer à la formation sur la berce du Caucase donnée par Claude Lavoie, biologiste et coordonnateur du groupe de recherche QuéBERCE au coût de 250 \$. La formation aura lieu à Lévis le 21 septembre 2015.

Adopté unanimement

150808

**DÉROGATION MINEURE
7101, RANG DE L'HÊTRIÈRE EST**

CONSIDÉRANT la résolution n° CCU150703 adoptée le 7 juillet 2015 par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 2 820 472 a demandé une dérogation mineure concernant la superficie du garage existant;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire conserver la superficie du lot, mais en modifier les limites;

CONSIDÉRANT que le garage est existant;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été entendus;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accorde une dérogation mineure pour la superficie du garage existant qui est plus grande que la superficie maximum autorisée à l'article 35 du règlement de zonage.

2. Le conseil accorde la dérogation mineure conditionnellement à ce que le cabanon soit à l'extérieur du lot projeté.
Adopté unanimement

DIVERS

M. François Audet précise que la lettre qui a été lue dans le mot du maire concernant la plainte faite au DGE par l'équipe Roy ne constitue pas une réponse valable à la recommandation faite par le comité incendie. Le comité incendie a plutôt demandé la publication de cette lettre dans le journal Au fil de La Boyer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150809

AJOURNEMENT

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est ajournée au 20 août 2015 à 20 h. Il est 20 h 45.
Adopté unanimement

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
août
2015

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 20 août 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Est absent :

M. Martin Lacasse, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance du 5 août 2015 rouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150810

ÉCHANGE DE TERRAIN ENTENTE M. ROBERT DION

CONSIDÉRANT que la municipalité est parvenue à une entente en vue d'un échange de terrain avec M. Robert Dion;

CONSIDÉRANT que cet échange concerne les terrains sur les lots 2 821 391 et 4 257 880, en respect des modalités prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités inscrites à l'entente, il est prévu, entre autres, que les frais d'arpentage et de notariat soient divisés à parts égales ;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités inscrites à l'entente, il est prévu, entre autres, la mise en place d'une haie mitoyenne ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le maire et le directeur général par intérim entérinent l'entente d'échange de terrain avec M. Robert Dion.
Adopté unanimement

150811

PAVAGE RANG SUD-EST
TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des travaux de pavage (800 tonnes métriques) dans le rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 19 août 2015 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour des travaux de pavage (800 tonnes métriques) dans le rang Sud-Est, à Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant de 82 414,08\$, avec taxes.
Adopté unanimement

DIVERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150812

AJOURNEMENT

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est ajournée au 24 août 2015 à 20 h. Il est 20 h 30.
Adopté unanimement

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
août
2015

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 24 août 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ajournée du 20 août 2015 rouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150813

BERTRAND LABRIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est parvenue à une entente concernant la quittance sur le droit de premier refus sur une partie du lot 5 355 983 d'une superficie approximative de 174 m²;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le directeur général à signer l'entente avec M. Bertrand Labrie datée du 24 août 2015.
Adopté unanimement

150814

FERME ROBERTIER ENR.

Considérant que la municipalité est parvenue à une entente en vue de faire l'acquisition d'une partie des lots 5 418 541, 54 734 834 et 5 355 983 d'une superficie totale de 18 520 m²;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil mandate M^e Nathalie Leblond pour préparer le contrat notarié. Le conseil autorise le maire et le directeur général à signer ledit contrat.
Adopté unanimement

150815 DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
ÉGOUT EN BÉTON

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la fourniture d'égout en béton pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions le 12 août 2015 ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'égout en béton pour le Développement 279, phase 1.3, à Fortier 2000 Ltée au montant de 37 946,68\$, avec taxes.
Adopté unanimement

150816 DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
AQUEDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la fourniture d'aqueduc et d'égout pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions le 12 août 2015 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'aqueduc et d'égout pour le Développement 279, phase 1.3, à Wolseley au montant de 63 800,95\$, avec taxes.
Adopté unanimement

150817 DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
ARPENTAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la fourniture de services techniques pour la pose de repères d'arpentage pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions le 18 août 2015 ;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la fourniture de services techniques pour la pose de repères d'arpentage pour le Développement 279, phase 1.3, à Techni-Arp au montant de 87 \$ de l'heure, avec taxes.
Adopté unanimement

150818 DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
SURVEILLANCE DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour les services de surveillance de travaux pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 18 août 2015 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour les services de surveillance de travaux pour le Développement 279, phase 1.3, à Roche Itée, Groupe-conseil au montant de 24 144,75 \$, avec taxes.
Adopté unanimement

150819 DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
LOCATION DE PELLE MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la location de pelle mécanique pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 17 août 2015 ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la location de pelle 200 ou équivalent pour le Développement 279, phase 1.3, à Excavation St-Charles au montant de 24 410,34 \$, avec taxes.

2. Le conseil octroie le contrat pour la location de pelle 450 ou équivalent pour le Développement 279, phase 1.3, à MG & F au montant de 41 391 \$, avec taxes.

3. Le conseil octroie le contrat pour la location de pelle 300 ou équivalent, au besoin, pour le Développement 279, phase 1.3, à Gilles Audet Excavation inc. au montant de 285,14 \$ de l'heure et 287,44 \$ pour le transport, avec taxes.
Adopté unanimement

150820

DÉVELOPPEMENT 279
BORDURES DE RUES

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la construction de bordures de rues pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 17 août 2015 ;
Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la construction des bordures de rues pour le Développement 279, phase 1.3, à Laval Construction inc. au montant de 41,39 \$ le mètre linéaire, avec taxes.
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150821

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 25.
Adopté unanimement

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy